

La liste des ALD et ALC

Arrêté du ministre de la santé n° 2518-05 du 30 chaabane 1426 (5 septembre 2005) fixant la liste des maladies graves ou invalidantes nécessitant des soins de longue durée ou particulièrement coûteux.

Article 2

La liste des maladies graves ou invalidantes nécessitant des soins particulièrement coûteux, est fixée comme suit :

1. Maladies nécessitant la transplantation d'organes ou de tissus suivants :

- rein ;
 - foie ;
 - coeur ;
 - cornée ;
 - moelle osseuse ;
2. Valvulopathies rhumatismales ;
3. Cardiopathies congénitales ;
4. Maladie coronaire ;
5. Maladie nécessitant la pause.

Liste des maladies grave ou invalidantes nécessitant des soins de longue durée ou particulièrement coûteux

- 1- Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique
- 2- Affections malignes du tissu lymphatique
- 3- Anémies hémolytiques chroniques sévères
- 4- Aplasies médullaires sévères
- 5- Artériopathies chroniques
- 6- Asthme sévère
- 7- Cardiopathies congénitales
- 8- Cirrhoses du foie
- 9- Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant
- 10- Epilepsie grave
- 11- Etat de déficit mental
- 12- Formes graves des affections neurologiques et neuromusculaires
- 13- Glaucome chronique
- 14- Hypertension artérielle sévère
- 15- Insuffisance cardiaque
- 16- Insuffisance rénale aiguë
- 17- Insuffisance rénale chronique terminale
- 18- Insuffisance respiratoire chronique grave
- 19- Lupus érythémateux aigu disséminé
- 20- Maladie coronaire
- 21- Maladie de Crohn évolutive
- 22- Maladie de Parkinson
- 23- Maladies chronique actives du foie (hépatites B et C)
- 24- Myélodysplasies sévères
- 25- Néphropathies graves

- 26- Polyarthrite rhumatoïde évolutive grave
- 27- Psychoses
- 28- Rectocolite hémorragique évolutive
- 29- Tétinopathie diabétique
- 30- Sclérodémie généralisée évolutive
- 31- Sclérose en plaques
- 32- Spondylarthrite ankylosante grave
- 33- Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)
- 34- Syndromes néphrotiques
- 35- Troubles graves de la personnalité
- 36- Troubles héréditaires de l'hémostase
- 37- Troubles mentaux et/ou de personnalité dus à une lésion, à un dysfonctionnement cérébral ou à une lésion physique
- 38- Trouble permanents du rythme et de la conductivité
- 39- Tumeurs malignes
- 40- Valvulopathies rhumatismales
- 41- Vascularités